



## MAIRIE DE COURCELLES SUR VIOSNE

14, rue de la Libération, 95 650 COURCELLES SUR VIOSNE

Tél. : 01 34 42 71 01 Télécopie : 01 34 66 93 71

@ : mairie-courcellessurviosne95@wanadoo.fr

---

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

---

**Nombre de membres en exercice : 11**  
**Nombre de membres présents : 10**  
**Nombre de membres votants : 11**  
**Date de convocation : 15/09/2016**

le 22/09/2016 à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de M GRAIS Gérard, Maire ; Après avoir constaté que le quorum est atteint M GRAIS Gérard ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 14/06/2016 est adopté à l'unanimité.

**ETAIENT PRESENTS :** M GRAIS Gérard Maire, M RAULT Albert Adjoint, Mr ROCHE Christophe, Mme FLOHART Gaëlle, Mme VERBRUGGHE Nathalie, Mme MATHIEU Nathalie, Mme ROVEZ Liliane, Mr ROLLAND Jean-Louis, Mr ENGUERAND Daniel, Mr LARUE Cédric.

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme MANOFF Laurence Adjoint (pouvoir à M GRAIS Gérard)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme VERBRUGGHE Nathalie

#### **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibération sur le retrait de la commune d'Ephiais-Rhus du Syndicat de Musique du Vexin.**
- **Délibération sur l'adhésion des communes de Chatou et de Maurepas au Centre de Gestion.**
- **Délibération pour mandater le cabinet d'avocats HUGLO-LEPAGE pour défendre les communes dans le projet du fret ferroviaire de la ligne Serqueux-Gisors.**
- **Décision modificative budgétaire pour remboursement de caution.**
- **Délibération de demande de subvention au département pour des travaux de voirie.**
- **Questions diverses.**

## **DELIBERATION N° 2016-25 : RETRAIT DE LA COMMUNE D'EPHIAIS-RHUS DU SYNDICAT DE MUSIQUE**

Monsieur le Maire expose que le comité syndical du SIMVVO s'est prononcé favorablement sur le retrait de la commune d'Ephiais-Rhus du syndicat du fait de son changement d'intercommunalité. La communauté de communes Sausseron-Impressionnistes dont Ephiais-Rhus dépend, a en effet sa propre école de musique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ce retrait.

## **DELIBERATION N° 2016-26 : ADHESION DES COMMUNES DE CHATOU ET MAUREPAS AU CIG**

Le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne nous fait part de la demande d'affiliation des communes de Maurepas et Chatou à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces adhésions sont acceptées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal .

## **DELIBERATION N° 2016-27 : MANDATEMENT CABINET HUGLO-LEPAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dont ses articles 29 et 30.1.8°,

Vu la délibération n°2016-19 du 31 Mars 2016 s'opposant au projet de modernisation de la ligne de fret SERQUEUX-GISORS,

Vu la convention d'honoraires proposée par le cabinet d'avocats Huglo-Lepage,

Considérant l'opposition au projet dit de modernisation de la ligne SERQUEUX-GISORS portée par de très nombreuses administrations territoriales et associations,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'engager toute procédure juridique de nature à empêcher la réalisation de ce projet afin de préserver les droits des Courcellois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De défendre les intérêts de la commune dans le cadre de son opposition au projet dit de modernisation de la ligne ferroviaire SERQUEUX-GISORS et autorise l'engagement en conséquence de tout recours administratif et/ou contentieux auprès de toute juridiction et tout degré de juridiction compétents.
- De mandater le cabinet d'avocats HUGLO-LEPAGE demeurant 81 Rue de Monceau Paris (8<sup>ème</sup>) afin de conseiller, défendre et représenter la commune au titre de la présente affaire et autorise la signature de la convention d'honoraires qui s'y rattache.
- Mandate tout huissier de justice pour effectuer toutes diligences nécessaires au bon déroulement de la procédure, tant en phase préparatoire qu'exécutoire.

## **DELIBERATION N° 2016-28 : DECISION MODIFICATIVE N° 2/2016 COMMUNE**

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les écritures suivantes, afin de pouvoir rembourser la caution des locataires qui ont changé de logement passant de la Mairie au Presbytère.

## **DM N°2/2016**

165/ 16 (dépôts et cautionnement restitués) : + 228 €  
020/020 (dépenses imprévues investissement) : - 228 €

### **DELIBERATION N° 2016-29 : DEMANDE AIDE VOIRIE ROUTES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention pour des travaux de voirie dans le cadre de l' ARCC (aide aux routes communales et communautaires) pour un montant approximatif de 140 888 euros HT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Les déchets présents à l'entrée de la chaussée Jules César en sortie de village en direction de Puiseux ont été enlevés. Cela a représenté 4 camions benne dont deux de déchets verts et deux autres de débris divers qui ont dû être emmenés en déchetterie. Un devis a été demandé afin de descendre la barrière d'accès au plus près de la route. Un courrier va aussi être adressé au PNR qui n'accorde plus aucune aide aux communes pour l'enlèvement des dépôts sauvages.

Le saule pleureur de la Place Léopold Hubeaut est mort, il sera abattu prochainement, afin d'éviter tout accident que pourrait occasionner la chute de branches mortes sur la chaussée.

Concernant les travaux du Gymnase du collège de Vigny, les fondations ont été coulées. Les travaux devraient finir en mai 2017. Les cotisations des communes au syndicat des collèges augmenteront pendant 2 à 3 ans, le temps que le remboursement de l'emprunt du gymnase de Marines prenne fin.

Le nettoyage de la nature a réuni 12 adultes et 5 jeunes qui ont œuvré pour le nettoyage des abords de notre commune le samedi 10 septembre dernier.

La croix de la justice va être réparée.

Concernant l'école, le nombre d'élèves reste stable cette année et se répartit de la façon suivante cycle 1 :18, cycle2 :21 et cycle 3 : 11 enfants. Les activités NAP sont karaté et capoièra pour le sport et activités nouvelles de découverte.

Les tarifs 2016/2017 sont

NAP 2,89€ par séance

ETUDE 2,20€

CANTINE 5,12€

La fête de Noël se déroulera le Vendredi 16 Décembre.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire

Les Membres